

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié



Scents Bubble Gum

Date de création	05/09/2025	Numéro de version	1.0
Date de révision			

RUBRIQUE 1 – Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit**
Substance / mélange Scents Bubble Gum
UFI 7N40-907H-M00P-J3WH
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisations prévues du mélange
Parfum. Diffuseur de parfum.
Utilisation principale prévue
PC-TEC-6 Parfums
Utilisations déconseillées du mélange
Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Fournisseur
Nom ou raison sociale RRCustoms Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością
Adresse Ściegiennego 276, Kielce, 25-116
Pologne
No. TVA PL9591982866
Téléphone +48 508144377
E-mail office@rrcustoms.com
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence**
Numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
112, +48 508 144 377

RUBRIQUE 2 – Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange**
Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008
Le mélange est classé comme dangereux.

Flam. Liq. 2, H225
Skin Sens. 1B, H317
Les principaux effets néfastes physicochimiques
Liquide et vapeurs très inflammables.
Les principaux effets pour la santé humaine et pour l'environnement
Peut provoquer une allergie cutanée.

- 2.2. Éléments d'étiquetage**
Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Substances dangereuses

salicylate de méthyle
Neryl acetate
linalol
(R)-p-mentha-1,8-diène
Acétate de (2E)-3,7-diméthyl-2,6-octadién-1-ol
Ethyl 2,3-epoxy-3-phenylbutyrate
l-carvone
eugenol

Mentions de danger

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié



Scents Bubble Gum

Date de création 05/09/2025
Date de révision Numéro de version 1.0

Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
 P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser extincteur à poudre/sable/dioxyde de carbone pour l'extinction.
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation valide.

Exigences relatives aux fermetures de sécurité pour enfants et avertissement tactile

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié. Ne contient pas de substances PMT/vPvM.

RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
Index: 603-002-00-5 CAS: 64-17-5 CE: 200-578-6	éthanol	80	Flam. Liq. 2, H225	2
Index: 603-117-00-0 CAS: 67-63-0 CE: 200-661-7 Numéro d'enregistrement: 01-2119457558-25	propan-2-ol	3-6	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	2
CAS: 68439-50-9 CE: 500-213-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated	3-6	Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 3, H412	
Index: 603-002-00-5 CAS: 64-17-5 CE: 200-578-6 Numéro d'enregistrement: 01-2119457610-43	éthanol	1,5-3	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 Limite de concentration spécifique: Eye Irrit. 2, H319: C ≥ 50 %	2
Index: 607-749-00-8 CAS: 119-36-8 CE: 204-317-7	salicylate de méthyle	0,9-1,8	Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1B, H317 Repr. 2, H361d Aquatic Chronic 3, H412 Limite de concentration spécifique: ETA Orale = 890 mg/kg pc	
Index: 607-130-00-2 CAS: 123-92-2 CE: 204-662-3	acétate d'isopentyle	0,3-0,75	Flam. Liq. 3, H226 EUH066	1, 2
CAS: 141-12-8 CE: 205-459-2	Neryl acetate	0,15-0,45	Skin Sens. 1B, H317	

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié



Scents Bubble Gum

Date de création 05/09/2025
Date de révision Numéro de version 1.0

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
Index: 603-235-00-2 CAS: 78-70-6 CE: 201-134-4	linalol	0,15-0,45	Skin Sens. 1B, H317	
Index: 601-096-00-2 CAS: 5989-27-5 CE: 227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diène	<0,225	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 3, H412	1
CAS: 105-87-3 CE: 203-341-5	Acétate de (2E)-3,7-diméthyl-2,6-octadién-1-ol	<0,225	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	
CAS: 77-83-8 CE: 201-061-8	Ethyl 2,3-epoxy-3-phenylbutyrate	<0,15	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411	
Index: 606-148-00-8 CAS: 6485-40-1 CE: 229-352-5	l-carvone	<0,15	Skin Sens. 1, H317	
CAS: 97-53-0 CE: 202-589-1	eugenol	<0,15	Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319	

Remarques

- 1 *Note C: Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.*
- 2 *Substance pour laquelle des limites d'exposition sont définies.*

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger figure à la section 16.

RUBRIQUE 4 – Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité. En cas de perte de conscience, placez la victime en position latérale de sécurité, avec tête légèrement inclinée vers l'arrière et veillez au dégagement des voies respiratoires, ne provoquez jamais de vomissements. Si la victime vomit spontanément, veillez à ce qu'elle n'aspire pas le vomi. Lorsque la vie de la victime est en danger, pratiquer en premier lieu la réanimation et assurer que la victime obtienne les soins médicaux. Arrêt respiratoire - appliquer immédiatement la respiration artificielle. L'arrêt cardiaque - effectuer immédiatement le massage cardiaque indirect.

En cas d'inhalation

Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais. Protéger la victime contre l'hypothermie. Si l'irritation, l'essoufflement ou d'autres symptômes persistent, obtenir des soins médicaux.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau, utiliser de l'eau tiède si possible. S'il n'y a pas de blessure à la peau, il est conseillé d'utiliser du savon, de l'eau savonneuse ou du shampoing. Si l'irritation de la peau persiste, obtenir des soins médicaux. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écarter les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement. Effectuer le rinçage pendant au moins 10 minutes.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau claire. En cas de difficultés, consultez un médecin.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié



Scents Bubble Gum

Date de création	05/09/2025	Numéro de version	1.0
Date de révision			

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation

Ne sont pas attendus.

En cas de contact avec la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

En cas de contact avec les yeux

Ne sont pas attendus.

En cas d'ingestion

Irritation, nausée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudre, eau en jet pulvérisé, brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau - plein fouet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome (APR) avec une combinaison de protection chimique uniquement lorsqu'un contact individuel (étroit) est probable. Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier. Refroidir les contenants scellés avec le produit à proximité du feu avec de l'eau. Ne pas laisser le produit d'extinction contaminé s'échapper dans les égouts, dans les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Liquide et vapeurs très inflammables. Enlever toute source d'ignition. Porter les équipements de protection individuelle. Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Couvrir le produit déversé avec un matériau absorbant approprié (non inflammable) (sable, terre de diatomée, terre ou autres matériaux absorbants appropriés), recueillir le produit dans des récipients hermétiquement fermés et éliminer conformément à la section 13. En cas de déversement important du produit, aviser les pompiers et d'autres autorités locales compétentes. Après avoir enlevé le produit, laver la zone contaminée à grande eau. Ne pas utiliser de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7., 8. et 13.

RUBRIQUE 7 – Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la formation des gaz et des vapeurs dans les concentrations inflammables ou explosives et dans les concentrations dépassant la concentration maximale admissible pour l'atmosphère de travail. Utiliser le produit seulement dans les zones éloignées de la flamme nue ou d'autres sources d'inflammation. Utiliser des outils anti-étincelles. Il est recommandé de porter des vêtements et des chaussures antistatiques. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans des emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet. Ne pas exposer au soleil. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié



Scents Bubble Gum

Date de création 05/09/2025
Date de révision Numéro de version 1.0

Exigences ou règles spécifiques relatives à la substance / au mélange

Les vapeurs des diluants sont plus lourdes que l'air et s'accumulent en particulier près du sol où elles se mélangent avec l'air et peuvent former un mélange explosif.

- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
non indiqué

RUBRIQUE 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Le mélange contient des substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition en milieu professionnel.

France

Décret n° 2021/1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021/1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
éthanol (CAS: 64-17-5)	VLEP-8h	1900 mg/m ³
	VLEP-8h	1000 ppm
	VLCT (ou VLE)	9500 mg/m ³
	VLCT (ou VLE)	5000 ppm
propan-2-ol (CAS: 67-63-0)	VLCT (ou VLE)	980 mg/m ³
	VLCT (ou VLE)	400 ppm
acétate d'isopentyle (CAS: 123-92-2)	VLEP-8h	270 mg/m ³
	VLEP-8h	50 ppm
	VLCT (ou VLE)	540 mg/m ³
	VLCT (ou VLE)	100 ppm

Union européenne

Directive 2000/39/CE de la Commission

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
acétate d'isopentyle (CAS: 123-92-2)	OEL 8 heures	270 mg/m ³
	OEL 8 heures	50 ppm
	OEL 15 minutes	540 mg/m ³
	OEL 15 minutes	100 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection.

Protection de la peau



Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits utilisés. Observer les recommandations spécifiques du fabricant de gants lors de la sélection de l'épaisseur appropriée, du matériau et de la perméabilité. Autre protection: vêtements antistatiques de protection en fibres naturelles (coton) ou en fibres synthétiques résistant à des températures élevées. Chaussures antistatiques. En cas de contamination, laver la peau à fond.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié



Scents Bubble Gum

Date de création 05/09/2025
Date de révision Numéro de version 1.0

Matière du gant	Épaisseur	Délai de rupture	Classe
Caoutchouc butyle (IIR)	≥ 0,3 mm	>480 minimum	6

Protection respiratoire



Masque avec filtre contre les vapeurs organiques dans des environnements mal ventilés.

Risques thermiques

Les données ne sont pas disponibles.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2.

RUBRIQUE 9 – Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	incolore
Odeur	donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	donnée non disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	78-82 °C
éthanol (CAS: 64-17-5)	-114 °C
Inflammabilité	donnée non disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	donnée non disponible
Point d'éclair	21-23 °C
éthanol (CAS: 64-17-5)	>17 °C
Température d'auto-inflammation	365-370 °C
Température de décomposition	donnée non disponible
pH	6,5-7,5 (non dilué)
éthanol (CAS: 64-17-5)	7 (>80% solution à 20 °C)
Viscosité cinématique	donnée non disponible
Solubilité dans l'eau	donnée non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	donnée non disponible
Pression de vapeur	donnée non disponible
propan-2-ol (CAS: 67-63-0)	43 hPa à 20 °C
Densité et/ou densité relative	
densité	0,84-0,86 g/cm ³
propan-2-ol (CAS: 67-63-0)	0,79 g/cm ³
Densité de vapeur relative	donnée non disponible
Caractéristiques des particules	donnée non disponible
Forme	liquide

9.2. Autres informations

non indiqué

RUBRIQUE 10 – Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Dans des conditions normales d'utilisation, aucune réaction dangereuse avec d'autres substances ne se produit.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu. Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié



Scents Bubble Gum

Date de création 05/09/2025
Date de révision Numéro de version 1.0

10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 – Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Les substances dangereuses dont les concentrations dépassent les limites d'exposition peuvent provoquer une intoxication aiguë par inhalation, en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Il n'y a pas de données toxicologiques disponibles pour ce mélange.

Ethanol (CAS: 64-17-5):

LD₅₀ (oral, rat): 10,470 mg/kg

LD₅₀ (dermal, rabbit): >15,800 mg/kg

LC₅₀ (inhalation, rat, 4 h): 124.7 mg/L

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Scents Bubble Gum							
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Orale	ETA		49444 mg/kg				Calcul de la valeur

éthanol							
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Par inhalation (vapeurs)	CL ₅₀		124,7 mg/l	4 heures	Rat		
Par inhalation (vapeurs)	CL ₅₀		116,9 mg/l	4 heures	Rat		
Par inhalation (vapeurs)	CL ₅₀		133,8 mg/l	4 heures	Rat		

propan-2-ol							
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Par inhalation (vapeurs)	CL ₅₀	OECD 403	>10000 ppm	6 heures	Rat	F/M	

salicylate de méthyle							
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Orale	ETA		890 mg/kg pc				

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié



Scents Bubble Gum

Date de création 05/09/2025
Date de révision Numéro de version 1.0

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

éthanol				
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Espèce
	Irrite			Lapin

propan-2-ol				
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Espèce
Œil	Lésions oculaires graves	OECD 405		Lapin

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

propan-2-ol				
Voie d'exposition	Résultat	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
	Ne provoque pas de sensibilisation		Cochon d'Inde	F/M

Mutagenicité sur les cellules germinales

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

propan-2-ol				
Résultat	Durée d'exposition	Organe spécifique visé	Espèce	Sexe
Négatif sans activation métabolique, Négatif avec activation métabolique		Ovaire	Cochon d'Inde	F/M

Cancérogénicité

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

éthanol					
Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Résultat	Espèce	Sexe
Orale			Incertain	Rat	

Toxicité pour la reproduction

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

éthanol					
Effet	Paramètre	Valeur	Résultat	Espèce	Sexe
Effets sur la fertilité	NOAEL	>16000 ppm	Sans effet	Rat	
	NOAEL	5200 mg/kg/24h	Incertain	Rat	

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié



Scents Bubble Gum

Date de création 05/09/2025
Date de révision Numéro de version 1.0

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

éthanol							
Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Organe spécifique visé	Résultat	Espèce	Sexe
Par inhalation	LOAEL	2,6 mg/l	30 minutes	Système nerveux	Somnolence, Vertiges	Homme	
Par inhalation	LOAEL	9,4 mg/l		Poumons	Incertain	Homme	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

propan-2-ol					
Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Résultat	Espèce	Sexe
Par inhalation (vapeurs)	NOEC	500 ppm		Rat (<i>Rattus norvegicus</i>)	F/M

Danger par aspiration

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes chez l'homme.

Autres informations

non indiqué

RUBRIQUE 12 – Informations écologiques

12.1. Toxicité

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Ethanol (CAS: 64-17-5):

LC₅₀ (fish, 96 h): 11,000 mg/L

EC₅₀ (daphnia, 48 h): 5,012 mg/L

IC₅₀ (algae, 72 h): 275 mg/L

Toxicité aiguë

éthanol					
Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Méthode de détermination
CE ₀	3,9 g/l	200 heures	Poissons		Expérimentalement
CE ₅₀	>10000 mg/l	48 heures	Daphnée		Expérimentalement
Cl ₅₀	8800 mg/l	96 heures	Algues		Expérimentalement

propan-2-ol					
Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Méthode de détermination
CE ₅₀	>10000 mg/l	48 heures	Daphnée (<i>Daphnia magna</i>)		
CL ₅₀	9640 mg/l	96 heures	Poissons	Eau douce	

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié



Scents Bubble Gum

Date de création 05/09/2025
Date de révision Numéro de version 1.0

Toxicité chronique

éthanol					
Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Méthode de détermination
CL ₅₀	9248 mg/l	48 heures	Invertébrés		Expérimentalement
NOEC	250 mg/l	120 heures	Poissons (Oncorhynchus mykiss)		Expérimentalement
NOEC	1000 mg/l	120 heures	Poissons		Expérimentalement

12.2. Persistance et dégradabilité

Données du mélange ou des composants indisponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Données du mélange ou des composants indisponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PMT/vPvM.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes dans l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Les données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13 – Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages vides peuvent être valorisés dans une usine d'incinération pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge appropriée. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

Législation sur les déchets

Code de l'environnement. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

Code de la catégorie de déchets

20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses

(*) - déchet dangereux en vertu de la directive 2008/98/CE du Conseil relative aux déchets dangereux

RUBRIQUE 14 – Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1170

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ÉTHANOL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3 Liquides inflammables

14.4. Groupe d'emballage

II

14.5. Dangers pour l'environnement

non pertinent

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La référence dans les sections 4 à 8.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié



Scents Bubble Gum

Date de création 05/09/2025
Date de révision Numéro de version 1.0

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI non pertinent

Informations complémentaires

Numéro d'identification du danger	33
Numéro ONU	1170
Code de classification	F1
Étiquettes	3



Code de restriction en tunnels (D/E)

Transport aérien - ICAO/IATA

Instructions d'emballage passager	353
Instructions d'emballage cargo	364

Transport maritime - IMDG

EmS (plan d'urgence)	F-E, S-D
MFAG	305

RUBRIQUE 15 – Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code de la santé publique. Code du travail - Quatrième partie : Santé et sécurité au travail. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique non indiqué

RUBRIQUE 16 – Autres informations

Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié



Scents Bubble Gum

Date de création	05/09/2025	Numéro de version	1.0
Date de révision			

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
- P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser extincteur à poudre/sable/dioxyde de carbone pour l'extinction.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation valide.

Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

- Acute Tox. Toxicité aiguë
- ADR Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- Aquatic Acute Danger pour le milieu aquatique (aiguë)
- Aquatic Chronic Danger pour le milieu aquatique (chronique)
- Asp. Tox. Danger par aspiration
- CAS Chemical Abstracts Service
- CE Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS
- CE₀ Concentration d'une substance à laquelle 0 % d'une population est affectée
- CE₅₀ Concentration d'une substance à laquelle 50 % d'une population est affectée
- Cl₅₀ Concentration causant une inhibition de 50% d'une population
- CL₅₀ Concentration mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
- CLP Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- COV Composés organiques volatils
- EINECS Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
- EmS Procédures d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses
- ETA L'estimation de la toxicité aiguë
- EuPCS Système européen de catégorisation des produits
- Eye Irrit. Irritation oculaire
- FBC Facteur de bioconcentration
- Flam. Liq. Liquide inflammable
- IATA Association internationale du transport aérien
- IBC Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
- ICAO Organisation de l'Aviation Civile Internationale
- IMDG Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
- IMO Organisation Maritime Internationale
- INCI Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
- ISO Organisation internationale de normalisation
- IUPAC Union internationale de chimie pure et appliquée
- LOAEL Dose minimale avec effet nocif observé
- log Kow Coefficient de partage octanol/eau
- NOAEL Dose sans effet nocif observé
- NOEC Concentration sans effet observé
- Numéro ONU Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU
- OEL Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel
- PBT Persistant, bioaccumulable et toxique
- PMT Persistant, mobile et toxique
- ppm Partie par million
- REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié



Scents Bubble Gum

Date de création	05/09/2025	Numéro de version	1.0
Date de révision			

Repr.	Toxicité pour la reproduction
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
Skin Irrit.	Irritation cutanée
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique STOT un
UE	Union européenne
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
vPvM	Très persistant et très mobile

Instructions pour la formation

Informez les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu'elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

Autres données

Méthode de classification - méthode de calcul.

Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.